

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 09 AVRIL 2025 - N° 2025/33B****Annule et remplace la délibération n° 2025/33 pour cause d'erreur de plume**

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2025

Date affichage : 10 avril 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16 Pour : 16

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusés : Claie LEGER et Marc LIONARD

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Claude NEREAU

OBJET : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à un produit attendu pour 2025 de TH, TF et CFE de 998 512,00€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts notamment, les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE NE PAS MODIFIER** les taux d'imposition en 2025 fixés comme suit :

TAXES ET COTISATIONS	TAUX 2025
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	46,57
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	51,52
Taxe d'Habitation (TH)	18,95
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	24,04

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,



AR Prefecture

017-211702410-20250411-20250433B-DE
Reçu le 11/04/2025

Julien MOUCHEBOEUF

